

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Saint-François-Régis (Klami-ka) ; solennité de ceux de Sainte-Angèle (Papineauville), de Sacré-Cœur (Ottawa et Brook), de Notre-Dame-de-Grâce (Hull), de Saint-Eugène, de Saint-Boniface, de Saint-Antoine-de-Padoue (Perkins Mills).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Sainte-Angèle, de Saint-Robert, de Saint-Barnabé et de Saint-Antoine-le-Padoue.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Boniface (Shawinigan), de Saint-Barnabé, de Saint-Antoine-de-Padoue (Louiseville) et *par anticipation*, de Saint-Paulin.

DIOCÈSE DE FHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Sacré-Cœur de Jésus (Stantead Plain) ; de Saint-Claude (Greenfields) et de Saint-Antoine-de-Padoue (Lennoxville).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Sainte-Angèle (Laval), de Saint-Eugène (Grantham), de Sainte-Clothilde (Horton), de Saint-Norbert (Arthabaska), de Saint-Médard (Warwick east) de Saint-Antoine-de-Padoue (La Bate) et, *par anticipation*, de Saint-Silvère.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Fête du titulaire de Saint-Régis ; solennité de ceux de Sainte-Clothilde, de Saint-Louis-de-Gonzague et de Sainte-Marie-Madeleine (Rigaud). J. S.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 14 mai 1901.

 N recommence à dire à Rome que le Souverain-Pontife est fatigué, que ses forces diminuent, qu'un dénouement fatal s'impose à brève échéance. On ajoute que les chaleurs de l'été lui sont plus préjudiciables que les frois de l'hiver, que les rhumes se prennent plus facilement, s'en vont avec moins de rapidité. Pour un peu, les journalistes fixeraient la date de la bronchite qui doit emporter le Souverain-Pontife.

— On est habitué à Rome à ces racontars ; ils se produisent périodiquement et on n'y prête aucune attention. Il est bien certain que chaque année qui vient pèse lourdement sur le Souverain-Pontife. Dieu ne semble pas vouloir faire un miracle permanent ; et s'il a accordé au chef suprême de son Eglise une vieillesse exempte des infirmités qui sont ordinairement son cortège, il ne le dispense pas cependant de cette grande loi du dépérissement physique des forces.